

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : HAUTE CORSE (2B)

DELIBERATION

SEANCE DU 22 JUILLET 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :		L'an deux mille vingt-deux et le 22 Juillet à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances après convocation du 18/07/2022, sous la présidence de M. le Maire, POGGI Augustin .
EN EXERCICE	11	
PRESENTS	10	
ABSENTS	1	
REPRESENTES	0	
VOTANTS	10	
POUR	7	
CONTRE	3	
		Etaient présents : POGGI Augustin, MULLER Alexandra, MURATI Alexandre, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, BLYAU Frédérique, RIOLACCI Jean-Paul, POLETTI Yves, BIAGGI Jean-Toussaint, DODEMAN Jean Claude.
		Absents : PALANDRI Damien,
		Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance : -
		Madame MULLER Alexandra a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET : Convention de bénévolat

Le Maire rappelle que la nouvelle municipalité a dû assurer le bon fonctionnement des services municipaux et notamment la mise à niveau des outils bureautiques et de l'informatique de gestion.

Le Maire constate que dans sa mission Julien PRUNETTA, outre qu'il a démontré une forte volonté de s'impliquer dans la vie du village, a fait preuve des compétences requises pour apporter à la municipalité un concours sérieux et continu pour son fonctionnement. Ce constat est partagé par les élus qui ont pris en charge par délégation la gestion des services ou la réalisation de projets.

Il propose en conséquence le renouvellement de la Convention de bénévolat.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette question et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après délibération

Autorise

M. le Maire à signer le projet de convention joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

**Pour extrait conforme
Le Maire**

